



Retour en images sur la 18^{ème} Rencontre Européenne de Ferronnerie d'Art à Arles sur Tech

La 18^{ème} Rencontre Européenne de Ferronnerie d'Art organisée par l'Association de Ferronnerie Catalane s'est déroulée à ARLES SUR TECH du 13 au 14 octobre.

Comme pour chaque Rencontre les forgerons ont répondu présent à l'appel de l'AFC venant des 4 coins de France et au-delà... d'Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne,... et même d'Australie !

Tous sont heureux de se retrouver, pour forger, créer, échanger, partager, travailler ensemble dans la joie et la bonne humeur, à la réalisation d'œuvres originales imaginées par 2 porteurs de projets.

Cette année :

- **Enric PLA, forgeron Catalan de renommée mondiale** : c'est lui qui a l'honneur de forger les étoiles qui ornent les flèches de la Sagrada Familia à BARCELONE a proposé le « Riu Tech »

- **L'Equipe « les Rastaferrailles »** composée de Joël OULIE (Meilleur Ouvrier de France) – Jérôme DUTEIL et Jean-David LAUNAY (tous 2 artisans Forgerons) ont imaginé « le Rastataure ».

Cette année, pour les 25 ans de l'AFC, la **Confrérie des Chocolatiers Catalans** avait décidé de réaliser une des 2 œuvres en chocolat grandeur nature... défi relevé avec brio ! Bravo à toute l'équipe !!!

Magnifique Chef d'Œuvre de 120 kg en chocolat que tous les visiteurs ont dégusté ensuite.

Pour les 25 ans de l'Association un Livre – mémoire des 25 ans de l'Association de Ferronnerie Catalane a été dévoilé et offert aux forgerons.

Enfin, comme d'habitude les fidèles amis de l'AFC : la Confrérie du Couteau de Thiers était présente pour initier les visiteurs au montage du couteau et l'équipe K12 de Dominique BARGIEL a réalisé un bas fourneau pour une spectaculaire sortie de loupe le samedi soir.

Un grand merci à tous !

Et rendez-vous à la prochaine Rencontre.



Le RIU-TECH



Le livre-mémoire



Le RASTATAURE



Le RASTATAURE en chocolat

Délais d'attente : les artisans ambulanciers ruent dans les brancards !

Si pour un patient la durée d'attente est toujours pénible, avant d'être pris en charge au service des urgences d'un établissement de santé, elle devient économiquement insupportable pour les professionnels du transport sanitaire.

Une situation, essentiellement due à un manque de médecins et de lits d'aval, qui ne semble pas s'améliorer et devient chaotique lorsqu'il y a simultanément un afflux exceptionnel d'admissions. Dernièrement, l'hôpital de Perpignan en a encore subi les conséquences, obligeant une dizaine de patients sur brancards, sapeurs-pompiers et ambulanciers à patienter aux portes des urgences.

Un blocage au niveau des entrées prioritaires pour ces professionnels qui, en temps normal, n'a pas lieu d'être et qui témoigne de la dégradation des services dont pâtit le secteur de la santé. Cet épisode du 30 septembre dernier, dénoncé en vidéo sur "Tik Tok" par le syndicat CGT des sapeurs-pompiers du SDIS 66, se rajoute à **une lettre de mise en garde des artisans ambulanciers adressée quatre jours plus tôt à l'attention des directions des hôpitaux et cliniques des P-O.**

Avec comme objet "Fin des abus sur les délais d'attente", **ce courrier des présidents de l'ADRU66** (Association départementale de réponse à l'urgence) **et du SDAA66** (Syndicat départemental des artisans ambulanciers) rappelle les engagements contractuels, actés par convention, qui fixent à quinze minutes maximum le temps d'immobilisation de l'équipage et du véhicule. Un délai de prise en charge du patient qui n'est pas souvent respecté et menace l'équilibre organisationnel et financier de ces entreprises.

"Si la situation ne se régule pas, nous allons devoir très certainement passer à une facturation auprès de l'établissement en charge du patient. Sans évoquer un record de cinq heures d'attente, des épisodes entre deux heures, une heure ou trois quarts d'heure sont malencontreusement devenus trop monnaie courante dans les hôpitaux et cliniques et affectent notre productivité des transports !" **annonce dans l'embarras Patrick Jalabert, président de l'ADRU66**, tout en compatissant sur la situation ambiguë et compliquée à laquelle est confrontée le personnel soignant.

Une course à la gestion des temps

"Par exemple, un même équipage coincé aux urgences et qui était censé récupérer un autre patient sortant de dialyse, et bien le transport ne pourra pas être effectué car il est difficile de trouver en substitution un confrère disponible ! Tout le monde est en saturation... Résultat des courses, le patient attend, il est mécontent et il arrive même qu'on le perde, c'est la double sanction !"

Des défaillances auxquelles parfois se rajoutent, suivant l'état du patient, des frais techniques qui incombent aux entreprises, comme le gaz médical. Médicament dont la recharge représente un coût qui avoisine les 70 €. *"Lorsque nos patients sont sous oxygène et passent deux heures à attendre dans les sas des entrées, d'une part, on vide les bouteilles embarquées et d'autre part, pour assurer dans la foulée une nouvelle mission de transport sanitaire, il est fort probable que nous ne soyons pas en condition pour l'accomplir à temps !"* **souligne, agacé, ce président, gérant à St-Cyprien d'une flotte de huit véhicules sanitaires et de onze taxis.**

Une course à la gestion des temps, seul levier sur lequel les artisans ambulanciers peuvent compter pour maintenir une rentabilité de leurs entreprises. *"Il faut savoir que nous sommes payés à la mission et non sous forme de rémunérations ou d'indemnités par périodes. Aussi, une réflexion germe de plus en plus au sein de nos entreprises sur l'intérêt à s'engager ou à poursuivre la production de services de transports de patients vers les urgences."* Une réorientation qui serait lourde de conséquences et risquerait de mettre à mal le schéma organisationnel du transport des urgences pré-hospitalières qui, rappelons-le, chapeauté par le SAMU, est majoritairement effectué par les artisans ambulanciers...

Article de Thierry Masdéu, paru dans le journal l'Agri.



Annonces Légales

Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 Novembre 2021 du Ministère de la culture.

seido

AVOCATS

1065 Avenue Eole

Tecnosud 2

66100 PERPIGNAN

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société Civile dénommée « SC ERIC MARTY » immatriculée au R.C.S. de PERPIGNAN, au capital de 118 692 €, composé uniquement d'apports en nature, ayant pour objet l'acquisition, la cession, la propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières, de droits sociaux dans toutes sociétés civiles immobilières, de toutes sociétés de placement immobilier et tous droits sociaux en général, la prise de participation sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement notamment par voie de souscription, d'apport ou d'achat de titres ou droits sociaux, dans toutes entreprises ou sociétés en général ; son siège est situé à TOULOUGES (66350), 5 Chemin de Baltaza et ses gérants sont M. Eric MARTY et Mme Christine TURBEAUX, épouse MARTY demeurant ensemble à TOULOUGES (66350), 5 Chemin de Baltaza. Les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés.

Pour avis, la Gérance.

seido

AVOCATS

1065 Avenue Eole

Tecnosud 2

66100 PERPIGNAN

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société Civile Immobilière dénommée « SCI MAFE » immatriculée au R.C.S. de PERPIGNAN, au capital de 1 000 Euros, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers ; son siège est à BAGES (66670), Chemin du Paradot et le gérant est : M. Sébastien MAFE demeurant à BAGES (66670) Chemin du Paradot.

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés

Le Gérant.

Octobre
rose

Déambulations Vénitienes



Samedi 28 octobre 2023 de 10h à 17h
Entrée libre

HOTEL PAMS

18 Rue Emile Zola, 66000 PERPIGNAN

Au profit de LaMaisonEntreParenthèses,

Avec le soutien de la ville de Perpignan

Plus de 30 costumes vénitiens

pour vivre la magie du Carnaval de Venise.



FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance consentie le 21/05/2021 concernant l'autorisation de stationnement n°1 sur la commune de BAGES, entre la SAS SOUBIROS sise 16 avenue de la Méditerranée 66670 BAGES, immatriculée au RCS sous le numéro 890.926.520 et l'entreprise individuelle THOMAS JOFFREY, société au nom commercial de JT TAXI 66, immatriculée au RCS sous le numéro 899.507.909, sise 8 rue François Soler 66100 Perpignan -autorisation de stationnement rachetée en cours d'exploitation par la SARL Ambulances Patrick Jalabert, sise 4 rue du Ponent ZAE Las Hortes 66750 Saint Cyprien immatriculée au RCS sous le numéro 350.937.017 - a pris fin le 21/05/2023 d'un commun accord.

Pour avis, le locataire gérant.

eleom
avocats
perpignan

SCP DONNADIEU BRIHI REDON
CLARET ARIES

1210 Avenue Eole-Tecnosud
66100 PERPIGNAN

LANGROUP
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 23 RUE DE L'ARMIS-
TICE, 66000 PERPIGNAN
879225662 RCS PERPIGNAN

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 05/10/2023, il résulte que Monsieur Térance LANCELIN, demeurant 12 Allée du Cluzo 66560 ORTAFFA, a été nommé en qualité de Directeur Général

Pour avis, Le Président.



Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Ambulanciers:

➔ Recyclage AFGSU2 : **18 Janvier 2024**

- Coiffure:

➔ Chignons de fêtes / cocktails : **20 - 21 Novembre 2023**

- Esthétique:

➔ Formation KOBIDO® niv1, soin liftant animée par Cathy Lair : **19-20 Novembre 2023**

- Taxis:

➔ Formation Continue : **05-06 Décembre 2023**

➔ Capacité Professionnelle Conducteur Taxi «initiale» : **25/10 au 17 Novembre 2023**

- Automobiles / Carrossiers:

➔ Recyclage Habilitation véhicules électriques : **Nous contacter**

➔ Habilitation véhicules électriques «initiale 2 jours» : **15 16 Novembre 2023**

- Bâtiment :

➔ ISOLATION par soufflage : **18-19 Octobre ATTENTION PLACES LIMITÉES**

➔ Habilitation élec B2V-BR-BC : **25 au 27 Octobre 2023**

➔ Réglementation GAZ : **02 - 03 Novembre 2023**

➔ QUALIBOIS EAU : **06 au 08 Novembre 2023**

➔ Borne IRVE niveau 1 : **15 Novembre 2023**

➔ IMPAYES : Limiter les risques et obtenir un règlement : **20 Novembre 2023**

➔ FEEBAT RENOVE : **22 au 24 Novembre 2023**

➔ Recyclage Habilitation élec B1-B2-BR-BC-B1V exécutants : **23-24 Novembre 2023**

➔ Manipulation fluides frigorigènes : **27 Novembre au 1^{er} Décembre 2023**

➔ AMIANTE SS4-OPERATEURS : **27 28 Novembre 2023**

➔ AMIANTE SS4 ENCADRANT : **27 Novembre au 1^{er} Décembre 2023**

➔ MA PRIM'RENOV & toutes les aides financières : **1^{er} Décembre 2023**

➔ Manipulation fluides frigorigènes : **15 au 19 Janvier 2024 (Nouvelle date !)**

➔ HANDIBAT : **Nous contacter**

➔ Dépannage CLIM : **Nous contacter**

➔ QUALIPV BAT : **Nous contacter**

➔ Habilitation élec B1V-BR-BC exécutants : **Nous contacter**

➔ QUALIPAC : **Nous contacter**

➔ QUALIPV ELEC : **Nous contacter**

➔ AIPR : **Nous contacter**

➔ QUALIBOIS AIR : **Nous contacter**

➔ Utilisation des EPI travail en hauteur : **Nous contacter**

- Toutes professions :

➔ SST (Sauveteur Secouriste au Travail) :

- Initiale (2 jours) : **Nous contacter**

- Recyclage (1 jour) : **Nous contacter**

MAISON
DE
L'ARTISAN

Annonces Légales

Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 Novembre 2021 du Ministère de la culture.

s e i d o
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 PERPIGNAN

TAXIMED 66

**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 9 RUE PIERRE SAGOLS
66600 SALSLES LE CHATEAU
852 566 827 RCS PERPIGNAN**

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique du 01.09.2023, il a été décidé de transférer le siège social, du 9 Rue Pierre Sagols à SALSLES LE CHATEAU (66600), au 7, Rue de la Liberté à BAIXAS (66390), à compter du 01.09.2023 ; l'article 4 des statuts a été corrélativement modifié.

La gérance.

LA CAPEB DES PYRÉNÉES-ORIENTALES INVITE SES ADHÉRENTS

Assemblée Générale Extraordinaire :

Le lundi 06 novembre 2023 à 18h00 au 35 rue de Cerdagne, 66000 Perpignan.

Objet : proposition de modification des statuts à soumettre au vote

Cette AGE sera suivie de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à 18h30,

Ordre du jour :

- Rapport moral 2022
- Bilan financier 2022 et rapport du commissaire aux comptes
- Elections des membres du Conseil d'Administration

Inscriptions par mail à : christine.olivier@upa66.fr

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépot légal : 4^{ème} trimestre 2023

Tirage : 2000 exemplaires